



TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)



RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

PÉRIODE DE DÉCLARATION **Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période**

Jours et heures de réception

Adresse du service
où cette déclaration doit
être déposée
au plus tard le

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

Recette, CDIR	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI, CDIR	Code service	Régime

Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)

N° d'identification de l'établissement (SIRET)

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice)

L'arrondissement des bases et des cotisations s'effectue à l'euro le plus proche (cf. les règles d'arrondissement, page 2 de la notice n° 3310 NOT-CA3).

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE		RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
Date :	Signature :	Somme :	Date :	Pénalités	
.....		N° PEC	Taux 5 % 9005	
Téléphone :			N° d'opération	Taux % 9006	
				Taux % 9007	
Paiement par virement bancaire : cocher la case ci-dessous : <input type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré : l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC. Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre <input type="text"/> Les entreprises qui réalisent un CA HT > 760 000 € doivent payer par virement bancaire sur le compte du Trésor à la BANQUE DE FRANCE. 			Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

N° 3310-CA3 - IMPRIMERIE NATIONALE 2003 444968 D - Décembre 2003 - 3 016249 1 M8

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	04	Exportations hors CE..... 0032
02	Autres opérations imposables.....	05	Autres opérations non imposables..... 0033
03	Acquisitions intracommunautaires..... 0031 (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :))	06	Livraisons intracommunautaires..... 0034
3B	Régularisations..... 0036 (Important : cf. notice)	07	Achats en franchise..... 0037
		7B	Régularisations..... 0039 (Important : cf. notice)

B DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0206	
09	Taux réduit 5,5 %	0105	
9 B			
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A).....	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15) ..
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires 0035
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco 0038

TVA DÉDUCTIBLE

19	Biens constituant des immobilisations	0703	
20	Autres biens et services	0702	
21	Autre TVA à déduire..... 0059 (dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice].....)		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration.....	8001	
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/> %	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22) <input type="text"/>

CRÉDIT

25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16)..... 0705
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint..... 8002
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26)..... 8003 (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.	

TAXE À PAYER

28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)		
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A.....	9979	
30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés	9989	
31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés	9999	
32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31) .. (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		<input type="text"/>